

REUNION CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 1^{er} DECEMBRE 2016

à 19 HEURES 30

Toute l'assemblée est présente

Lecture de l'ordre du jour

FINANCEMENT BAR-AUBERGE : Le bureau d'études a estimé les travaux à 290 000 euros. L'architecte conseil de la communauté de communes a visité les locaux pour donner son avis.

STATION D'EPURATION : Les bâches ont été emportées par le vent et seront remises la semaine 49. Les arbustes seront plantés après reprise des bâches. Un acompte sera demandé pour la subvention.

AVANCEMENT PROJET AIRE DE LOISIRS : Les demandes de subvention ont toutes été transmises aux instances et on attend des accords.

BATIMENTS COMMUNAUX : Le futur local Farjot doit être débarrassé, les agents techniques ont fabriqué un portail pour fermer le local vers la cantine afin d'y entreposer du petit matériel.

Réflexion devra être faite pour trouver un emplacement stockage des bouteilles de gaz pour le chauffage de l'espace de la Rumeur Libre. Frais pris en charge par la société La Rumeur Libre.

Accessibilité : Le matériel pour la matérialisation de la place parking PMR et les bandes sur les portes de la salle d'animation rurale ont été reçus, ils seront installés par les agents.

Un autre devis est demandé pour le local cuve à fuel pour la salle d'animation rurale. Travaux prévus sur 2017.

Prévoir un interphone ou visiophone pour l'école dans le cadre des mesures de sécurité vigipirate.

ADRESSAGE (numérotation des rues) : un rendez-vous est prévu mardi avec LA POSTE pour l'organisation des travaux de l'adressage. Ce seront des numéros

sur une base métrique. Une commission doit être montée pour élaborer ce travail.

Dans l'immédiat un budget de 5 000 euros est prévu. Après discussion la commission sera composée par : Bissay Jean-Pierre, DUTEL Gérard, DENIS Louis, FRENEAT Joseph et REY Nicolas.

VOIRIE : Les travaux d'enrobés financés par la COBY sont terminés.

L'élagage est également terminé.

Les travaux d'élargissement d'une partie du chemin de Grangeneuve sont en cours pour un montant de 8 328 euros TTC.

VENTE TERRAIN A LA FAMILLE MOLLON : Une extension électrique a été nécessaire et le montant des travaux sera financé par la commune. Une délibération avait été prise pour vendre le terrain à 13 euros le m² suite à ces imprévus il a été décidé d'un commun accord avec les acquéreurs de vendre le terrain à 16 euros le m², la délibération ultérieure sera annulée.

ASTREINTE HIVERNALE : Le conseil décide de rémunérer entre novembre et mars des astreintes d'exploitation au coup par coup en fonction de la météo les week-ends, les heures supplémentaires seront récupérées par l'agent.

CONTRAT AGENT TECHNIQUE : Le contrat de Loïc Mayère sera renouvelé du 1^{er} janvier au 31 mars 2017.

RECENSEMENT DE LA POPULATION : Il débutera le 19 janvier pour se terminer le 18 février. Il sera assuré par Véronique DEBERT.

BULLETTIN MUNICIPAL – La commission travaille depuis plusieurs semaines et a bien avancé elle est en attente de certains articles.

SITE INTERNET : Le nouveau site est en ligne depuis mi-novembre.

CONVENTION SAUR POUR ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : La SAUR visitera certains particuliers pour contrôler les assainissements non collectifs afin de proposer les mises aux normes obligatoires. Le conseil décide d'avoir de plus amples renseignements avant de signer la convention qui autorise ces prestations.

VŒUX DU MAIRE : Ils se dérouleront le dimanche 8 janvier à 11 heures. Le vin d'honneur sera identique à l'an dernier.

QUESTIONS DIVERSES : Pascal vacances du 19 décembre au 26 décembre 2016 inclus.

Loïc sera en vacances du 26 décembre au 6 janvier 2017 inclus.

Date des élections : Présidentielles dimanche 23 avril et dimanche 7 mai 2017.

Législatives : dimanche 11 et 18 juin 2017.

UTILISATION SALLE ANIMATION RURALE : les pompiers de St Cyr ont demandé la salle de Ste colombe pour faire du sport. Avis favorable du conseil.

EFFECTIFS ECOLE POUR LA RENTREE 2017 : Pour l'instant 52 élèves sont inscrits pour la nouvelle rentrée.

FLEURISSEMENT DEPARTEMENTAL : la commune a été classée 1^{ère} dans sa catégorie. Des félicitations ont été faites à la commune.

DECISION BUDGETAIRE : 2 000 euros du compte 022 au compte 73925 pour le FPIC.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 20 JANVIER 2017 A 20 HEURES.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 24 heures.